ANNEXE IIb

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité ETUDES DU BATIMENT **du BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES**						
INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités,	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 – Epreuve d'étude d'un projet de construction	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel écrit	3h
EP2 – Epreuve de finalisation du dossier, préparation et suivi de réalisation	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuel pratique	6h (+1h pour PSE)
EG1 – Français - Histoire – Géographie – éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrit	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EG2 - Mathématiques – Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

* Contrôle en cours de formation.

(1) dont 1 pour PSE